

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8484-158341/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0105-158341

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
PWB-5-38103

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwb020
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cette modification à l'invitation numéro trois (3) est soumise pour inclure l'addenda numéro 3 suivant.

La modification qui suie apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant. L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

Addenda 3.

DOCUMENT DE DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

Appendice B – Base de Paiement le 17 novembre 2015

B.3

ENLEVER

Exemple aux fins de clarification pour la section B.3 ci-dessus

Si un offrant souhaite indiquer une majoration de 7 %, 7,0 doit être inscrit dans la colonne A, et 140 000 \$ (2 M\$ x 0,07) doit être inscrit dans la colonne C. Si 0,7 est inscrit dans la colonne A, alors le montant correct de la colonne C'est 14 000 \$ (2 M\$ x 0,007).

Et **REEMPLACER PAR :**

Exemple aux fins de clarification pour la section B.3 ci-dessus

Si un offrant souhaite indiquer une majoration de 7 %, 7,0 doit être inscrit dans la colonne A, et 840 000 \$ (12 M\$ x 0,07) doit être inscrit dans la colonne C. Si 0,7 est inscrit dans la colonne A, alors le montant correct de la colonne C'est 84 000 \$ (12 M\$ x 0,007).

1. QUESTIONS ET REPONSES

Q3. B2 : Heures de travail normales - Du soutien peut être requis 8 heures par jour pendant 5 jours sur une période de 7 jours.

Question : Dans notre cas, notre représentant local devra travailler 6 jours plutôt que 5, et la sixième journée, il devra travailler pendant 8 heures. Est-il correct de supposer que 7 de ces heures tomberont sous le prix proposé pour les heures supplémentaires, et que l'heure restante sera sous le prix proposé pour les demandes de rappel?

R3. Exact. La sixième journée consistera en 7 heures supplémentaires et 1 heure de rappel. Les mêmes dispositions s'appliqueraient à la septième journée.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8484-158341/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0105-158341

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
PWB-5-38103

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwb020
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q4. B2 : Est-ce que le représentant sur place doit être une personne seulement, ou les membres d'une équipe, comme requis pour traiter une tâche précise?

Prétendons qu'il y aura une grande mission en Jamaïque à laquelle participent 120 personnes pendant deux mois. Selon notre expérience, afin de traiter une telle mission, une personne n'est pas suffisante. Dans un tel cas, l'entrepreneur pourrait-il facturer pour un deuxième représentant sur place ou est-ce que la deuxième (ou la troisième) personne sur place suivra sous le taux ferme proposé pour le représentant sur place sous la colonne A (ou la colonne D dans le cas d'une prolongation)?

R4. Les colonnes A et D visent un (1) représentant sur place à un taux horaire. Si les missions des FARC exigent que l'entrepreneur ait plus d'un (1) représentant sur place, les taux indiqués sous les colonnes A et D s'appliqueront pour tout représentant sur place supplémentaire. Au besoin, le représentant sur place supplémentaire sera négocié pendant le processus de commande subséquente entre les FARC et l'entrepreneur, selon la capacité de l'entrepreneur à satisfaire à la demande des FARC et au niveau d'effort requis.